



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Procès-verbal de la Commission Régionale des Opérations de Vote du scrutin TPE pour la région Normandie

En application du 2° de l'article R.2122-47 du code du travail, la Commission Régionale des Opérations de Vote (CROV) de la région Normandie est chargée de proclamer les résultats pour la région Normandie.

La Commission Régionale des Opérations de Vote de Normandie réunie le 3 février 2017 au siège de la DIRECCTE à ROUEN proclame les résultats du scrutin visant à la mesure de l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés figurant en annexe 1.

En annexe 1, figure un tableau présentant les résultats régionaux interprofessionnels tels que transmis par le président de Commission Nationale des opérations de vote en application de l'article R.2122-92 du code du travail.

Etaient invités :

Organisations syndicales :

- CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT):
 - Monsieur Jean- Paul CHOULANT
- CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT - CGC (CFE-CGC) :
 - Monsieur Jean DUFROY
- CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC) :
 - Monsieur ~~Daniel GIROUARD~~ *Nicolas BLANCHARD*
- CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (LA CGT) :
 - Monsieur Franck MEROUZE
- CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE (CGT FO) :
 - Madame Liza-France PAROISSE

- CONFÉDÉRATION AUTONOME DU TRAVAIL (CAT) :
 - Monsieur Rémi MARTINIÈRE
- CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL (CNT)
 - Monsieur Martial ROCHE
- CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL- SOLIDARITÉ OUVRIÈRE (CNT – SO) :
 - Monsieur Etienne DESCHAMPS
- SYNDICAT DES TRAVAILLEURS CORSES (STC) :
 - Monsieur Etienne SANTUCCI
- UNION DES SYNDICATS ANTI PRÉCARITÉ (SAP) :
 - Monsieur Alain HINOT
- UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (UNSA) :
 - Monsieur Philippe BLIN
- UNION SYNDICALE SOLIDAIRES :
 - Monsieur Guillaume DAUXAIS représenté par Monsieur Denis ALLIX

Les représentants de la DIRECCTE :

- Madame Sylvie MACÉ, Présidente
- Monsieur Marc VAULAY, secrétaire

Observations :

- Le calendrier de l'élection TPE fixé par les pouvoirs publics n'ayant pas permis la prise en compte des recours exercés à l'encontre des candidats jugés recevables par l'administration, les dates de scrutin ont été reportées, ce qui a été extrêmement préjudiciable tant pour la participation des électeurs au scrutin que pour les dispositifs de campagne électorale mis en place par notre organisation syndicale, à tous les niveaux.
- L'établissement de la liste électorale a été source de nombreuses erreurs, les salariés des entreprises de moins de 11 salariés en équivalent temps plein n'étant par ailleurs pas pris en compte pour l'élection.
- α - S'agissant des envois des courriers d'information et des plis contenant le matériel de vote, nous notons que de très nombreux salariés n'ont pas reçu leur matériel de vote, alors que pourtant, pour certains, ils avaient bien reçu le premier courrier d'information.
- ∫ - Nous déplorons qu'un processus de régénération du matériel de vote efficace et rapide n'ait pas été prévu. En effet, de nombreux salariés, ayant égaré leur matériel de vote, reçu durant les fêtes de fin d'année, n'ont pu demander le renvoi d'un pli de vote du fait de la date limite de régénération du matériel de vote, fixée au 6 janvier 2017, soit une semaine avant la date de clôture du scrutin.
- Durant le dépouillement des votes par correspondance, absence de contrôle des opérateurs saisissant manuellement les bulletins de vote.

∫ - Vote électronique impossible pendant 1 matinée

∫ - Report pendant F. fin d'année.

- Envoi matériel au nom de femme fille ⇒ pas de distribution du matériel de vote.

Et dans les informations recueillies, le syndicat UNSA a fait figurer sur sa propagande électorale des témoignages des salariés avec leurs prénoms sous forme de témoignages, alors que ceux-ci n'étaient pas candidats dans les CPRT. Cette propagande peut être interprétée comme trompeuse - la CGT n'exclut pas ces recours.

Procès de la CGT Normandie : J. Mercereux

De nombreux salariés n'ont pas reçu leur matériel de vote, alors qu'ils avaient reçu le courrier d'information.
Processus de régénération du matériel de vote impossible car délai trop court.
Vote électronique impossible pendant 1 semaine.
Envoi du matériel de vote au nom de jeune fille ce qui a pu avoir comme conséquence, une non distribution du matériel.

Rouen
Le 3 février 2017

(Signature des membres présents)

Jean DUFROY
CFE-CGC

Dominique ALLIX
Solidaires

François Mercereux
CGT Normandie

Philippe BLIN
UNSA

Nicolas BLANCHARD
Paul CHOUAULT

Liza-France PAROISE

Election syndicale TPE 2016
Annexe 01 - PV VE + VPC (GLOBAL) - Région Normandie

Date du dépouillement vendredi 03 février 2017

Région	Inscrits	Votants	Taux de participation	Blancs et nuls	Suffrages exprimés
Normandie	210 173	16 118	7,67 %	340	15 778
Dont Cadre	14 525	1 203			1 168
Dont Non Cadre	195 648	14 915			14 610

Décompte des suffrages exprimés par candidature et par collège

Résultats	Cadre + Non Cadre		Cadre		Non Cadre	
	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%	Suffrages exprimés	%
CAT	156	0,99 %	15	1,28 %	141	0,97 %
CFDT	2415	15,31 %	226	19,35 %	2189	14,98 %
CFE CGC	393	2,49 %	393	33,65 %	0	0,00 %
CFTC	919	5,82 %	94	8,05 %	825	5,65 %
CNES	50	0,32 %	6	0,51 %	44	0,30 %
CNT	309	1,96 %	14	1,20 %	295	2,02 %
CNT-SO	260	1,65 %	2	0,17 %	258	1,77 %
CSAFAM	425	2,69 %	0	0,00 %	425	2,91 %
FNISPAD	91	0,58 %	1	0,09 %	90	0,62 %
FO	2102	13,32 %	88	7,53 %	2014	13,79 %
FSU	36	0,23 %	5	0,43 %	31	0,21 %
LA CGT	4373	27,72 %	151	12,93 %	4222	28,90 %
SAMUP	34	0,22 %	0	0,00 %	34	0,23 %
SNIGIC	67	0,42 %	0	0,00 %	67	0,46 %
SNPST	1	0,01 %	0	0,00 %	1	0,01 %
SNTPCT	2	0,01 %	2	0,17 %	0	0,00 %
SPAMAF	1073	6,80 %	0	0,00 %	1073	7,34 %
SPELC	22	0,14 %	7	0,60 %	15	0,10 %
STC	54	0,34 %	2	0,17 %	52	0,36 %
Syndicats Anti-Précarité	367	2,33 %	5	0,43 %	362	2,48 %
UNION SYNDICALE SOLIDAIRES	471	2,99 %	41	3,51 %	430	2,94 %
UNSA	2158	13,68 %	116	9,93 %	2042	13,98 %
Total	15778	100,00 %	1168	100,00 %	14610	100,00 %